



Me presenter aux audiences?

Par **emuta**, le **18/10/2008** à **15:37**

Mon mari, veux divorcer car il a constaté qu'il aimait les hommes...Moi je l'aime tel que. Il m'oblige de le faire pour mon bien. Moi je ne suis pas prête. Ca me fait trop mal. Je ne prétends rien de sa part. Aucune pension, aucun bien. Pouvez vous me dire si'il vous plait dans combien de temps le divorce va être prononcé si je ne me présente pas aux audiences si je ne prends pas d'avocat ?

Par **emuta**, le **19/10/2008** à **09:58**

Je n'ai rien contre sa décision, juste le fait d'aller au tribunal, chercher prendre un avocat, et tout ca, surtout en ces moments la, sont très difficiles pour moi. Je ne veux pas vivre ces instants la. Est-ce que le divorce sera prononcer un jour ou l'autre sans moi ?

Par **Marion2**, le **19/10/2008** à **22:12**

Bonsoir,
Si vous acceptez le divorce, faites un divorce par consentement mutuel avec un avocat commun et demandez à votre mari de contacter lui-même un avocat.
Dans la mesure où vous et votre mari êtes d'accord sur tout, il ne s'agira plus que d'une simple formalité devant le JAF.
Bon courage à vous

Par **emuta**, le **20/10/2008** à **10:52**

Je vous remercie